

Projet d'Accueil Individualisé

(Circulaire n° 2003-135 du 08/09/2003)

ASTHME

Date de demande:

L'élève:

Nom :

Prénom(s) :

Né(e) le :

Classe :

Photo

Personnes à prévenir , ayant la responsabilité de l'enfant, (+ éventuellement « personne ressource »):

Lien avec l'élève :			
Nom :			
Prénom :			
Tél portable :			
Tél travail :			
Tél domicile :			

Médecin traitant :

(Médecin spécialiste :

Tél. :

Tél :

)

MOTIF(S) :

LIEU RANGEMENT HABITUEL TROUSSE URGENCE :

Infirmierie de l'IND

PARTIES PRENANTES

Parents :

Chef d'établissement : Infirmière scolaire : Médecin scolaire :

Nom :

Prénom :

Classe :

PROTOCOLE DE SOINS en cas de crise d'ASTHME :

Signes cliniques à surveiller	Conduite à tenir
Signes d'appels de la crise : - toux sèche - et/ou toux incessante - et/ou sifflements	
Si pas d'amélioration :	
Si la crise est sévère ou persiste : - aggravation des signes du début - changement de couleur de la peau (pâlit, bleuit) - gêne respiratoire+++ (sensation d'asphyxie) - sueurs importantes - trouble de la conscience	Appeler le SAMU 15

En cas d'asthme d'effort, faire prendre

minutes avant l'effort :

L'enfant est autorisé à s'arrêter s'il éprouve une gêne respiratoire surtout au cours des épreuves d'endurance.

Date :

Cachet et signature du médecin

Nom :

Prénom :

Classe :

COMPOSITION DE LA TROUSSE D'URGENCE

Nom du médicament	Posologie	Voie d'administration

(Joindre une ordonnance de moins d'un an)

RAPPELS-PRECISIONS

Les parents doivent :

- Fournir les trousse qui doivent contenir un double du document.
- Fournir les médicaments et il est de leur responsabilité de vérifier la date de péremption et de les renouveler dès qu'ils sont périmés.
- S'engagent à informer l'établissement scolaire en cas de changement de la prescription médicale

En cas de déplacement : pour l'EPS, sorties ou classes transplantées, l'établissement scolaire doit :

- Informer les personnels de la structure d'accueil de l'existence du PAI et l'appliquer (classes transplantées).
- **Prendre la trousse d'urgence** avec le double de ce document.
- Noter les numéros de téléphone d'urgence du lieu du déplacement à l'étranger.

Durée de validité du PAI, renouvellement:

- Il peut donc être établi pour une période allant de quelques jours à **une année scolaire**. Il doit donc être renouvelé chaque année scolaire.
- Ce renouvellement est à l'initiative des parents. Il est conseillé d'en aviser l'infirmière scolaire dès le mois de juin et de prendre les mesures nécessaires afin qu'il puisse être mis en place dès le jour de la rentrée scolaire.